

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 19/12/2016

Date de la convocation:

13/12/2016

Date d'affichage:

14/12/2016

L' an 2016 et le 19 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 24

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, MM : WEISBECKER Jean, WEISS Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DESCHLER Annie à M. HAAS Jean-Marie, HASENFRATZ Rachel à M. FUCHS Alain, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : NICASTRO Gérard à M. SCHNEIDER Dominique, SIGRIST Benoît à M. SCHNEIDER Dominique

Excusé(s) : Mme GARDON Karine, MM : SCHNEIDER Francis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. BALL Jean-Claude.

Réf : 149.2016

Vote : A l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

149.2016 : Groupement de commande contrats d'assurances : attribution.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28, et les décrets d'application,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,

Vu la délibération n° 081.2016 du conseil communautaire du 23.05.2016 «groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics d'assurances »,

Vu la délibération n° 114.2016 du conseil communautaire du 26.09.2016 «groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics d'assurances : désignation d'un représentant de la communauté de communes – président de la CAO ad hoc : modification de la délibération n°081.2016. »,

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
ID : 067-200013050-20161219-D_CC_149_2016-DE

Considérant le groupement de commandes constitué en vue de la passation des marchés publics d'assurance, et les délibérations des membres du groupement correspondantes,

Considérant les offres reçues et l'analyse des candidatures et des offres, telles que résultant de la commission d'appel d'offres ad hoc réunie les 28.10 et 18.11.2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider son rattachement définitif au groupement de commandes pour les lots suivants :**

Lot 01 « assurance responsabilité civile et protection fonctionnelle »

Lot 02 « Assurance protection juridique »

Lot 03 « Assurance automobile »

Formule 2 avec franchise 250€ -3,5T et 500€ + 3,5T (flotte + mission)

Lot 04 « Assurance des dommages aux biens »

Formule avec franchise de 1 000€

Lot 05 « Assurance multirisques expositions »

Lot 06 « Assurance des risques statutaires du personnel »

- **D'autoriser le président à signer tout document en vue de la mise en place des contrats correspondants.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 20/12/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

